

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°13/2025**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU
31 MARS 2025**

Séance du 18 décembre 2025.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 7

votants : 11

Date de convocation :
12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 12 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L.2121 – 17 du CGCT, suite à une première réunion du Comité syndical au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint, s'est réuni à la Maison du Parc à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY, Vice-Président.

PRESENTS :

Collège des Région : Jean-Louis SOUFFLET

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Dominique VERDRU, Yves CHERON.

En visio : Gérard KOTUSIK.

Avaient donné pouvoir : Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Virginie PARDO à Dominique VERDRU, Anne LEFEBVRE à Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS à Didier DAGONET.

Assistaient également : Sophie DECHÈNE-LATREUILLE co-présidente de France Nature Environnement – Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur DRAY propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 31 mars 2025.

Le Comité syndical, à l'unanimité,
- ADOpte le procès-verbal du Comité syndical du 31 mars 2025.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Daniel DRAY

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 6 mars 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	30
Nombre de pouvoirs	21
Nombre de votants	51

Etaient présents : Françoise DUBREUCQ, Fabrice DALONGEVILLE, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Philibert DE MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Hugues RIBIOLLET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON.

En visio : Patrice ROBIN, Anne LEFEBVRE, Philippe FROIDEVAL, Corinne TANGE, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Sylvie LECLAIR, Angèle BACCAN.

Avaient donné pouvoir : Gilles SELLIER à Patrice ROBIN, Nicole COLIN à Patrice ROBIN, Martine BORGEO à Patrice ROBIN, Daniel FROMENT à Hervé LECOEUR, Patrick BARRET à Françoise DUBREUCQ, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Leslie PICARD à Daniel DRAY, Joël BOUCHEZ à Thierry PICHERY, Jean-Paul DOUET à Jean-Paul GAY, Cédric MORVAN à Didier WROBLEWSKI, Véronique BRETENOUX à Célia DELAHAYE, Sébastien FERRACHAT à Jean-Paul GAY, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Cécile GAUVILLE-HERBET à Françoise DUBREUCQ, Thierry BROCHOT à Yves CHERON, Jacques RENAUD à Didier WROBLEWSKI, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Jean-Marie BONTEMPS à Thierry PICHERY, Dimitri ROLAND à Pierre BOUFFLET, Thierry MARVILLE à François DUMOULIN.

Assistaient également : Annick ODELIN, Déléguée suppléante de SEUGY (en visio), Jean-Charles BOCQUET, Président des Amis du Parc et des Forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly, Roger BUHNEMANN, élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Sophie DUCHÈNE-LATREUILLE, membre de France Nature Environnement Val d'Oise, Christophe MACHARD, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val d'Oise (en visio), Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Comptes administratifs 2024 ;
- Comptes de gestion 2024 ;
- Information sur les modifications du programme d'actions 2025 ;
- Autorisation de Programmes/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Budgets primitifs 2025 ;
- Ouverture des heures de vacation ;
- Présentation du rapport d'activités 2024 ;

- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

Puis, Monsieur MARCHAND propose de démarrer l'ordre du jour de ce Comité syndical par la présentation du rapport d'activités.

2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du rapport d'activités.

Sylvie CAPRON présente le rapport d'activités 2024 (cf. power point).

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Monsieur MARCHAND commente les résultats des comptes administratifs du budget principal et du budget opérationnel.

Concernant le budget principal, il observe que la section de fonctionnement est très largement excédentaire, avec un solde positif de 1 840 387,84 €.

Il insiste sur le fait que le PNR est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important :

- Le PNR doit pourvoir aux dépenses courantes de fonctionnement dès le début de l'année alors que les cotisations ne rentrent qu'en juin ;
- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions ;
- Les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département, Etat) sur l'inflation.

Il note que cet excédent pourrait permettre de pallier la baisse éventuelle, ou l'absence de revalorisation, des financements des grands partenaires pendant 5 à 6 ans.

Il souligne que, pour la première fois en 2025, l'excédent de fonctionnement devra être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes.

Il indique que les dépenses de fonctionnement de 2024 sont en baisse par rapport à celles de 2023 en raison de la baisse des charges de personnel (remplacement de salariés ayant engendré une vacance de poste).

Concernant la section d'investissement du budget principal et du budget opérationnel, Monsieur MARCHAND note que les résultats sont négatifs, en raison du décalage entre les dépenses et les recettes perçues.

Il commente le tableau de l'état d'avancement des opérations, qui montre que les opérations avancent bien et que les taux de réalisation sont satisfaisants.

Puis, il quitte la salle.

Monsieur DRAY, Vice-Président du PNR, préside la séance.

Il demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Aucun membre n'ayant de question, il met aux voix les comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2024 du budget principal et du budget opérationnel.

4. COMPTES DE GESTION 2024

Monsieur MARCHAND observe que les comptes de gestion établis par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2024 du budget principal et du budget opérationnel.

5. INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS DU PROGRAMME D'ACTIONS 2025

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité syndical a voté un programme d'actions 2025 lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Il rapporte que les Régions et le Département de l'Oise ont revu à la baisse leurs subventions au programme d'actions :

- Région Ile-de-France : -5% pour les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement soit : - 29 750 €
- Région Hauts-de-France : -35,5 % sur les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement soit : - 142 000 €
- Département de l'Oise : - 45 % soit : -136 230 €.

Soit une baisse totale de 307 980 €.

Il explique qu'il faut donc adapter le programme d'actions et qu'il est proposé les modifications suivantes :

- Programme de conservation de la flore menacée – 2025 : Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert.
- Restauration écologique de milieux naturels 2025-2026 : Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert.
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2025 : Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert.
- Prolongation des lignes de co-voiturage : Il est proposé de supprimer cette opération, compte tenu des faibles résultats obtenus et de l'interruption du service (février 2025) lié au retard du vote des budgets et des attributions de subventions.
- « Etudes d'aménagement » : Il est proposé de supprimer cette opération, le reliquat des enveloppes antérieures devrait être suffisant pour 2025.
- Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique : Le montant passe de 150 000 à 100 000 €. L'enveloppe précédente 2024 n'a pas été consommée et les projets sont longs à sortir.
- Expertises environnementales : Il est proposé de passer le montant du fonds de 100 000 € à 87 000 €.
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale – 2025 : Il est proposé de supprimer de l'opération la réalisation du livre de recettes. Un autre format (fiches au fil de l'eau) sera privilégié. L'opération passe donc de 11 877 € à 2 877 €.

- Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques – 2025 : Une subvention de 9 000 € de l'Agence de l'eau a été obtenue sur l'opération « Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques – 2024 » ; ce qui permet d'économiser 9 000 € sur le programme 2025.
- Concours design mobilier urbain en bois local : Une économie de 15 000 € sur le concours peut être faite. Un appel à candidature sera lancé avec choix de l'équipe pour le design plutôt que de faire concourir (et rémunérer) 3 équipes.

Il demande s'il y a des questions.

Monsieur BOCQUET, Président de l'APFHEC, s'inquiète des fonds disponibles sur le fonds vert.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit des crédits 2024 du fonds vert et non 2025 qui sont effectivement réduits.

Il est demandé pour quelles raisons les baisses de la Région Hauts-de-France et du Département de l'Oise sont si importantes.

Monsieur MARCHAND répond que des économies ont dû être faites, que les différentes collectivités ne nous ont pas donné beaucoup d'explications sur les arbitrages voire ne nous ont pas notifié officiellement ces baisses.

Concernant le Département de l'Oise, il regrette que la baisse soit aussi importante. Il indique, qu'en qualité de Président du PNR, étant juge et partie, il n'est pas bien placé pour le faire valoir auprès des élus du Département et qu'il a donc demandé aux Conseillers départementaux du territoire du PNR de défendre le budget du PNR lors de la préparation du vote du budget.

6. AUTORISATION DE PROGRAMMES/CREDITS DE PAIEMENT, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur MARCHAND rappelle que le budget principal et le budget opérationnel comprennent des autorisations de programme qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel et que la section de fonctionnement du budget opérationnel comprend des autorisations d'engagement qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Il donne la liste des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent les autorisations de programme et les autorisations d'engagement ainsi proposées.

7. BUDGET PRIMITIFS 2025

Monsieur MARCHAND présente les budgets 2025. Ils notent qu'ils sont conformes à ce qui a été présenté dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il cite les recettes attendues pour le fonctionnement de la structure.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est indexée sur l'inflation, ce qui donne une cotisation de 3 € par habitant pour les communes entièrement comprises.

Il observe que les dépenses prévues en 2025 respectent le cadre de la Charte, notamment en ce qui concerne le personnel.

Il note que le budget principal proposé au vote est en suréquilibre, ce qui est possible après le vote du compte administratif.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND indique que les recettes et les dépenses sont celles liées aux opérations des programmes antérieurs qui ne sont pas terminées ainsi que les opérations du programme d'actions 2025.

Il note que des virements sont nécessaires pour équilibrer les sections, ce qui n'est pas problématique avec l'excédent de fonctionnement du budget principal dégagé.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2024 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2025,**
- **De fixer, pour 2025, le montant de la cotisation :**
 - **des communes totalement comprises à 3 € par habitant**
 - **de la commune de Creil 6 314 €**
 - **de la commune de Saint-Maximin à 8 546 €**
 - **de la commune de Verneuil-en-Halatte à 4 101€**
 - **de la commune de Fosses à 9 666 €**
 - **de la commune de Survilliers à 4 479 €,**
 - **de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 988 €**
 - **de la commune de Beaumont sur Oise à 4 759 €**
 - **de la commune de Maffliers à 4 679 €**
 - **de la commune de Mours à 4 387 €**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2025 du budget principal,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget principal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2025 du budget opérationnel,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget opérationnel, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune**
- **D'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

8. OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des manifestations et participe à de nombreux salons qui sont tenus par du personnel vacataire que le Parc forme.

Il propose d'ouvrir 1000 heures de vacation pour l'année 2025.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de l'ouverture de 1000 heures de vacation jusqu'au 31 mars 2026, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle C1.

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôture la séance à 22H30 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président